## Fiche technique - Les opérations DEFI

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | | **Développement de l’emploi par des formations inclusives** |
| **Finalité &**  **Objectifs** | DEFI consiste à **développer une offre de formation « cousue main » co-construite avec les entreprises et les partenaires opportuns** pour :   * Répondre aux besoins de recrutement des entreprises à court ou moyen terme ; * Créer ou adapter des formations pour répondre aux besoins spécifiques de compétences de l’entreprise et des publics ; * Sécuriser l’insertion professionnelle des personnes dès le démarrage de la formation | | |
| **Caractéristiques** | **DEFI favorise le recrutement en emploi pérenne des stagiaires**, en associant les entreprises ainsi que l’ensemble des acteurs de l’emploi, de l’orientation, de la formation et de l’insertion dans la définition et le déroulement des formations.      Les **étapes clés** de la démarche sont les suivantes :      La démarche DEFI nécessite un engagement et une dimension partenariale accrue, tant de la part :   * **Des candidats**, en recherche d’emploi ou dans une dynamique d’insertion/reconversion    professionnelle ; * **Des entreprises** qui doivent proposer un contrat de travail pérenne : CDD ou CTT de 6 mois, CDI ou CDI intérimaire, ou contrat de professionnalisation ou d’apprentissage ; * **De l’organisme de formation** dans le pilotage du projet, de l’élaboration de l’action de formation au choix d’engagement entre les candidats et les entreprises ; * **Des orienteurs** dans le sourcing des candidats et dans la co-construction de la phase de recrutement ; * **De la Région** dans le financement de l’action de formation, de l’indemnisation des stagiaires et du versement d’une prime dédiée à l’organisme de formation (sous réserve du respect des engagements prévus).   **L’organisme de formation peut bénéficier de l’appui de la Région à chacune des étapes.** Pour se faire, il doit aviser le/la Référent.e territorial.e formation dès le besoin repéré et/ou les employeurs mobilisés. En sa qualité de financeur, la Région doit, dans tous les cas et au plus tôt, être informée du projet. | | |
| **Puzzle avec un remplissage uniCatégories et marchés concernés** | Il est attendu que **l’organisme de formation soit force de proposition et à l’initiative d’opérations « DEFI » concernant les lots dont il est attributaire** en soumettant ses propositions à la Région. | | |
| **Engagements**  **et attendus spécifiques** | L’organisme de formation en sa qualité de pilote du DEFI et de signataire de la convention, s’engage, en complément du CCTAC, à :   * + - Procéder ou participer à l’analyse des besoins de l’entreprise et des compétences attendues. Informer la Région du besoin repéré et de la mise en place de l’action de formation souhaitée ;     - Piloter en lien avec la Région, une démarche collaborative et partenariale pour répondre aux besoins de l’entreprise et des publics en veillant à l’engagement de l’ensemble des partenaires dans le projet de formation ;     - Adapter les contenus de formation, les modalités pédagogiques, le rythme de l’alternance en lien avec les besoins spécifiques des entreprises engagées dans l’opération ;     - Organiser la phase de recrutement des stagiaires en déployant des moyens de communication et de mobilisation adaptés, associant notamment les entreprises et les partenaires de l’emploi ;     - Présenter la démarche DEFI pendant la phase de recrutement auprès des candidats notamment les engagements des stagiaires, les modalités de déploiement et de rémunération des stagiaires ;     - Accompagner les stagiaires dans la levée des freins périphériques (solutions de mobilité…) afin de sécuriser le recrutement au terme du DEFI ;     - Sécuriser l’appairage (engagements réciproques) entre les entreprises et les stagiaires tout au long de la formation en vue des recrutements à l’issue du DEFI ;     - Animer l’équipe projet tout au long de la formation et concernant les entreprises en:   + Favorisant la participation des employeurs ou tuteurs tout au long de la formation (accueil, accompagnement, évaluation, bilans, ou jury de certification) ;   + Déployant, le cas échéant, tout ou partie de la formation dans les locaux de l’entreprise (vérification de la faisabilité, modalités d’assurance...) ;   + Réalisant le reporting auprès de la Région tout au long de la formation ;   + Organisant un temps de bilan final avec les stagiaires et les entreprises avec la concrétisation/signature des contrats de travail (CDI-CDD de 6 mois…) ;   + Evaluant le dispositif de formation et l’insertion en emploi des bénéficiaires. | | |
| **Valorisation financière** | Une prime DEFI peut être attribuée sous condition du respect des engagements énoncés dans le CCAAC. | | |
| **Pour aller plus loin** | A retrouver sur le site GIP Alfa et Formation Centre-Val de Loire :   * <https://gipalfa.centre-valdeloire.fr/informer/politiques-publiques-regionales/le-pacte-en-centre-val-de-loire/defi-developpement-de> * <https://formation.centre-valdeloire.fr/actualites/la-reussite-des-formations-defi>   Plaquettes de communication DEFI :   * <https://media-galaxie.alfacentre.org/media/document/2023-12/100x150%20defi%20generique_juin23_f.pdf> | | |